

Intégration des Postiers IP au sein de La Poste :

La CGT constate d'importantes difficultés dans leur accompagnement au sein de la Maison-mère

Le transfert d'activité des 4500 salariés de Mediaposte vers La Poste maison-mère, effectué le 2 février 2024, engage socialement les deux entreprises parties prenantes (Mediaposte, La Poste) vis-à-vis de ces milliers de salariés. La CGT, en signant les accords de méthode et de transition, a fait preuve de responsabilité dans ce contexte économique et social difficile. Malgré tout, cette signature n'était pas un blanc-seing donné aux deux directions, la CGT affirmant qu'elle se montrerait attentive quant à l'application des différentes mesures et garanties prévues par ces deux accords. Or, même si sur certains sites l'intégration des Mediapostiers se passent convenablement, dans la majorité des cas l'intégration, elle, s'avère plus difficile que prévue.

L'accompagnement des ex-Mediapostiers à La Poste : difficile et insuffisant !

Il est fait constat sur plusieurs sites de différentes régions que l'intégration des ex-Mediapostiers s'avère compliquée sur le terrain et ce plusieurs raisons :

- La mutualisation de l'imprimé publicitaire dans la poignée des facteurs se faisant plus rapidement que prévue, ceci place les distributeurs d'imprimés publicitaires dans l'urgence pour trouver un autre poste.
- Les entretiens professionnels des ex-Mediapostiers se faisant la plupart du temps avec leurs managers, souvent des responsables multi-sites, sans accompagnement conjoint avec les responsables de La Poste.
- Les immersions, si elles existent, ne se déroulent pas dans les meilleures conditions (mauvaise organisation au niveau des accompagnements sur le terrain, manque de communication envers les Postiers IP, intégration sur des tournées difficiles ...).
- Manque de lisibilité et de visibilité des offres d'emploi de La Poste et de ses filiales.



La CGT exige le respect de l'accord de transition et la mise en place d'un véritable plan d'accompagnement et d'intégration des postiers IP

La CGT exige le respect des mesures prévues par l'accord de transition à savoir notamment :

- 1°) La Poste doit proposer effectivement, pour les salariés souhaitant évoluer vers d'autres métiers, un poste à temps plein ou à temps partiel. A ce titre la CGT demande l'accélération des immersions et que celles-ci se fassent sur la quotité de travail contractuelle des salariés transférés.
- 2°) Prévoir un accompagnement avec le service RH de La Poste et les EMRG pour les salariés qui souhaitent évoluer vers d'autres métiers au sein de La Poste. Informer sur les dispositifs d'accompagnement à l'évolution professionnelle et les proposer aux postiers IP.
- 3°) Prévoir davantage de rencontres et d'échanges avec les responsables de La Poste afin d'améliorer l'intégration des Postiers IP.
- 4°) Mettre en pratique le parcours consolidé et renforcé pour les salariés qui voudraient devenir facteur, notamment au niveau de la durée des immersions (au minimum 4 semaines).
- 5°) Informer et accompagner les salariés des dispositifs d'accompagnement pour les projets externes.

Pour défendre vos droits et améliorer vos conditions de travail



Bulletin de contact et de syndicalisation CGT

Nom : Prénom :
Adresse :
Code Postal : Ville :
(facultatif) Téléphone perso : pro :
Grade/ Classification : Métier :
Service/Bureau (nom et adresse) :
.....



Fédération nationale des salariés du secteur des activités postales et de télécommunications CGT

263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex Tél. : 01 48 18 54 00 C.C.P. Paris 20376 D Site : www.cgt-fapt.fr Mail : fede@cgt-fapt.fr



**Fédération nationale des salariés du secteur
des activités postales et de télécommunications CGT**
263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex
Tél. : 01 48 18 54 00 C.C.P. Paris 20376 D
Site : www.cgt-fapt.fr Mail : fede@cgt-fapt.fr

